

2 catégories

Façades sans abords
ou Façades
avec abords



«CONCOURS DE FAÇADES ET ABORDS FLEURIS»

À l'occasion de la **7^{ème} édition** de « *Village Ouvert et Fleuri* » à Sart-Bernard et afin de rendre notre village plus accueillant et plus convivial, nous vous invitons à participer au concours de façades avec ou sans abords fleuris récompensant par des prix attractifs les plus belles réalisations de fleurissement des habitations.

Ce concours s'adresse aux habitants de Sart-Bernard.
Toutes les inscriptions doivent être rentrées pour le **20 juin au plus tard**.

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire de participation ci-dessous et de le déposer dans la boîte aux lettres de **B. Botton, 61, rue St-Denys**.

**Règlement
au verso** 

 **Bulletin d'inscription** 

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Je m'inscris dans la catégorie : Façade Façade avec jardin visible de la rue

J'accepte que ma façade et abords soient pris en photos par le jury et que celles-ci figurent sur le site Internet de l'activité www.vof-sartbernard.be ou dans la presse locale.

Fait à Sart-Bernard, le

Règlement (au verso) lu et approuvé

Signature



VILLAGE OUVERT & FLEURI
SART-BERNARD

ASBL

«CONCOURS DE FAÇADES ET ABORDS FLEURIS»

RÈGLEMENT

ART.1 - Objet du concours

L'objet du concours est le fleurissement des maisons - façades seules ou avec leurs abords (jardins situés en façade VISIBLES DE LA VOIRIE PUBLIQUE). Il est placé sous le signe des plantes et fleurs, de l'accueil et du cadre de vie.

ART. 2 - Organismes

Le concours est organisé par le Comité «Village Ouvert et Fleuri- asbl» de Sart-Bernard.

ART. 3 - Modalités de participation

Ce concours est réservé aux habitants de Sart-Bernard. Les membres du jury, du comité organisateur et les professionnels du secteur ne peuvent y participer.

ART. 4 - Inscriptions

Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire avant le 20 juin en déposant leur bulletin de participation dans la boîte aux lettres du 61, rue Saint-Denys. Ils ne peuvent s'inscrire qu'à une seule catégorie. L'inscription au concours est gratuite.

ART. 5 - Le jury

Le jury sera composé de professionnels en horticulture et de membres du comité organisateur.

ART. 6 - Déroulement

Façades et maisons avec jardin seront observées et photographiées sans entrer dans la propriété entre début juillet et fin août par les membres du jury qui désignera les lauréats. Les décorations florales qui ne seront pas visibles de la rue par tout public ne seront pas prises en compte.

ART. 7- Critères d'appréciation

- Esthétique générale : ampleur de fleurissement, harmonie des formes et couleurs, recherche et créativité;
- Diversité et originalité des espèces adaptées à leur milieu;
- Propreté, netteté et entretien.

ART. 8 - Classement et résultats

Le classement des participants sera établi sur la base des points attribués par le jury lors des différentes visites. Les premières places dans chacune des catégories seront récompensées lors de la journée «Village Ouvert et Fleuri» du 01/09/2013. Les photos seront insérées sur le site Internet www.vof-sartbernard.be.

ART. 9 - Acceptation du règlement

Les candidats acceptent sans réserve le règlement du concours, les décisions du jury ainsi que la publication éventuelle des photos sur le site Internet de l'activité ou dans la presse locale.

